

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS SANS OBLIGATION D'ACHAT

# « COUP DE CHAUD SUR LE THERMIQUE »

## 1. Organisateur

La société **NOXVISION**, dont le siège social est situé à Saint Michel sur Rhone, immatriculée sous le numéro 521 236 489 R.C.S. Saint Etienne ci-après dénommée « l'Organisateur », organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé :

« Coup de Chaud sur le Thermique »

## 2. Durée et support du concours

Le jeu est organisé du **15 juillet 2026 à 0H** au **15 Septembre 2026 à 0H** heure de Paris.

Toute participation en dehors de cette période sera considérée comme nulle.

Le jeu est annoncé par de la communication sur la page Facebook de Noxvision :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61591063766329>

## 3. Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en **France métropolitaine**.

Ne peuvent participer :

- Les salariés de l'Organisateur ;
- Les personnes ayant participé à l'organisation du concours ;
- Les membres de leur foyer.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Une seule participation par personne (même nom, même adresse e-mail et/ou même adresse IP) est autorisée pendant toute la durée du concours.

## 4. Modalités de participation

Pour participer, le participant doit :

- Compléter le formulaire de Contact disponible sur le site internet de l'Organisateur : <https://www.noxvision.fr/contactez-nous/>
- Renseigner une adresse e-mail valide ;

- Renseigner le produit que vous êtes susceptible d'acquérir.
- Accepter le présent règlement.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou comportant de fausses informations sera annulée.

## 5. Désignation des gagnants

Les gagnants seront désignés par tirage au sort effectué dans un délai de **15 jours** suivant la clôture du concours.

Le tirage sera réalisé parmi l'ensemble des participations valides.

Les gagnants seront contactés par e-mail.

Sans réponse dans un délai de **7 jours**, le lot sera considéré comme abandonné et pourra être réattribué.

## 6. Dotations

Les gagnants recevront un code promotionnel donnant droit à une remise sur un achat effectué sur le site internet de l'Organisateur : <https://www.noxvision.fr/boutique/>

Les dotations sont les suivantes :

- **20 remises de 50 €** pour tout achat d'un montant supérieur ou égale à 600€
- **15 remises de 100 €** pour tout achat d'un montant supérieur ou égale à 1 200€
- **10 remises de 200 €** pour tout achat d'un montant supérieur ou égale à 2 500€
- **5 remises de 500 €** pour tout achat d'un montant supérieur ou égale à 6 000€
- **1 remise de 1000€** pour tout achat d'un montant supérieur ou égale à 12 000€

Valeur totale des dotations : **8000 € TTC.**

Les codes promotionnels :

- sont nominatifs ;
- ne sont ni échangeables, ni remboursables ;
- ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière ;
- sont utilisables uniquement sur le site internet de l'Organisateur.

## 7. Conditions d'utilisation des remises

Les codes promotionnels :

- sont valables jusqu'au **31 décembre 2026** ;
- sont utilisables en une seule fois ;
- ne peuvent être cumulés avec une autre promotion ou un autre code promotionnel, sauf mention contraire ;
- ne donnent lieu à aucun rendu, ni compensations de quelques natures que ce soit.
- Le montant de la commande doit être supérieur au minimum de commande renseigner en ARTICLE 6.

## 8. Responsabilité

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable :

- d'un dysfonctionnement du réseau Internet ;
- d'une interruption du concours indépendante de sa volonté ;
- d'une fraude ou d'une tentative de fraude.

L'Organisateur se réserve le droit d'annuler, modifier ou reporter le concours en cas de force majeure.

## 9. Données personnelles

Les données personnelles recueillies sont utilisées uniquement pour :

- gérer les participations ;
- contacter les gagnants ;
- adresser des informations commerciales si le participant y a expressément consenti.

Les données sont traitées conformément au règlement européen RGPD.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition.

Toute demande peut être adressée à :

[direction@noxvision.fr](mailto:direction@noxvision.fr)

**En aucuns cas la société NOXVISION communiquera vos données personnel à un tiers.**

## 10. Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

## 11. Consultation du règlement

Le règlement est consultable gratuitement sur le site internet de l'Organisateur à l'adresse :

**[www.noxvision.fr/jeu-concours](http://www.noxvision.fr/jeu-concours)**

Il peut également être obtenu gratuitement sur simple demande adressée à l'Organisateur.

## **12. Litiges**

Le présent règlement est soumis au droit **FRANCAIS**

Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera soumis aux juridictions compétentes.